

6200006M  
ACADEMIE DE LA CORSE  
COLLEGE ARTHUR GIOVONI  
BOULEVARD SEBASTIANU COSTA  
20189 AJACCIO CEDEX 2  
Tel : 0495236030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 12  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/11/2022

Réuni le : 29/11/2022

Sous la présidence de : Rodrigue Boivent

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Nice , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Nice 2023 SEGPA - Voyage scolaire à Nice, au départ d'Ajaccio, du 13 au 15 février 2023 pour 22 personnes ( 18 élèves et 4 accompagnateurs) avec hébergement en auberge de jeunesse.  
La participation des familles s'établit à 100 € par élève. Un don du FSE est accepté, à hauteur de 450 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0